

Le Combat Social FO 49



N°4 – avril 2009
Prix : 1,00 €

Mensuel de l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire

Sommaire

Editorial.....	1
19 mars, et après ?	2
Rapport Balladur : une nouvelle étape dans le démantèlement de l'Etat Republicain.....	3
Retraités : Congrès de l'UDR	4
FO « Pôle Emploi » et l'UD reçus à Saumur par le représentant de M.Wauquiez, secrétaire d'état.....	5
Angers Agglo : FO s'adresse aux autres syndicats pour organiser la riposte commune	6
Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : Il y a un gouffre entre les annonces gouvernementales et la réalité des chiffres !.....	7
En direct des syndicats ..	8
Congres de l'UD.....	8

Encart : tract « Pour l'action efficace » et affichette 1er mai

Connectez-vous au site de l'UD FO du Maine et Loire : <http://fo49.neuf.fr>

- L'actualité et les communiqués de l'UD.
- Des tracts et des affiches à télécharger.
- Une rubrique « Vos droits ».
- La liste des formations de l'UD et la fiche d'inscription.
- Etc...



EDITORIAL

Daniel Juret,
Secrétaire général de l'UD-FO
du Maine et Loire

Etiquette
Adresse Adhérent

PRÉPARER LES CONDITIONS DE L'ACTION EFFICACE !

19 mars 2009 : Plus de 26 000 manifestants dans le département (20 000 à Angers, 4 000 à Cholet, 1 500 à Saumur, 700 à Segré,) en grève, et très majoritairement du secteur privé, ont confirmé le 29 janvier pour refuser de payer la crise par le blocage des salaires, le chômage partiel et les licenciements.

25-26-27 mars 2009 : le Comité Confédéral National de notre CGT-Force Ouvrière a confirmé cette réalité incontournable en formulant clairement les revendications :

« - Arrêt des licenciements dans le secteur privé et les suppressions d'emploi dans les fonctions publiques,

« - Augmentation générale des salaires, en particulier une revalorisation de 15% du SMIC, des minima sociaux, de la valeur du point d'indice dans les fonctions publiques et la généralisation de la prime de transport. »

Mais le CCN a surtout préparé les prochaines semaines :

« Si le gouvernement et le patronat ne répondaient pas, le CCN considère qu'une journée de grève interprofessionnelle franche à l'appel des organisations syndicales serait indispensable. Estimant que la multiplication des journées d'action ne conduirait qu'à l'échec, le CCN demande aux autres organisations syndicales de se déterminer sur cette proposition et sur l'organisation dans ce cadre d'assemblées générales des salariés dans l'unité d'action la plus large possible. En fonction de la réponse faite à ces propositions, le bureau confédéral et chaque structure FORCE OUVRIERE examineront la suite à donner à l'action commune, en particulier le 1er mai. »

C'est ce que nous avons proposé dans le département aux autres organisations qui l'ont refusé.

Dans ces conditions, notre Commission Administrative a décidé de lancer une campagne de mobilisation des salariés et de préparer un rassemblement Force Ouvrière le 1er mai à Trélazé.

Libres et indépendants, nous ne mentirons pas aux travailleurs. Ce n'est pas une protestation de temps en temps, même avec un brin de muguet à la boutonnière, qui fera reculer le gouvernement et le Medef.

Les travailleurs en Guadeloupe l'ont confirmé ; la grève, ça paie !

C'est ce que nous avons à préparer dans les entreprises, les administrations, à partir de nos syndicats et sections syndicales.

Angers, le 15 avril 2009

Jeudi 19 mars... Et après ?



L'UD s'adresse aux autres organisations syndicales

*L'Union Départementale CGT-FO du Maine et Loire,
Aux Unions Départementales C.G.T., C.F.T.C., C.F.D.T., C.G.C.,
Aux Organisations : F.S.U., U.N.S.A., Solidaires,*

Angers, le 1^{ER} Avril 2009

Camarades,

Après l'importance des journées de mobilisation, dans le cadre de la grève, les Jeudi 29 Janvier et 19 Mars 2009, force est de constater que les revendications n'ont pas été prises en compte par le gouvernement et le patronat.

En considérant que la multiplication des journées d'action ne conduirait qu'à l'échec, nous estimons que pour répondre aux exigences des salariés(es) et à leur exaspération qui monte, il est indispensable d'organiser une journée de grève interprofessionnelle franche, avec l'organisation d'assemblées dans les

entreprises et administrations dans l'unité d'action la plus large.

Plus que jamais, et après l'ampleur du 19 Mars, une initiative qui minorerait le niveau de la mobilisation serait contre-productif pour les salariés et leurs revendications.

Pour examiner ensemble la situation dans le département, nous vous proposons une rencontre intersyndicale le :

Mardi 7 Avril 2009 à 17 heures, bourse du Travail

Salutations syndicalistes.

Rapport Balladur : une nouvelle étape dans le démantèlement de l'Etat Républicain.

Le « rapport Balladur » sur la réforme des collectivités territoriales a été rendu public le 5 mars dernier.

Dans un communiqué publié le lendemain de la parution de ce rapport, la confédération Force

Ouvrière le déclare fondé sur la « désarticulation territoriale », pour organiser la fin des départements et le retrait de l'Etat, cela au profit de deux « espaces » privilégiés, les grandes métropoles d'une part, et les régions de l'autre, certaines

d'entre elles ayant vocation à disparaître par dilution et absorption.

Réunies le 6 mars, les Unions Départementales C.G.T. Force Ouvrière du Calvados, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-

et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe et de la Vendée ont adopté un communiqué commun reproduit ci-dessous.

Communiqué des Unions Départementales C.G.T. Force Ouvrière du Calvados, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe et de la Vendée

Les Unions Départementales C.G.T. Force Ouvrière du Calvados, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe et de la Vendée, réunies à NANTES le vendredi 6 mars 2009 considèrent, au lendemain de la remise du rapport du « Comité Balladur » portant réforme des **collectivités locales, qu'il s'agit d'une nouvelle étape dans le démantèlement de l'Etat Républicain.**

En rappelant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la **forme de l'Etat, les U.D. considèrent** que les lois de décentralisation et de transfert des compétences sont les instruments de la mise en cause des structures fondant la démocratie politique. À cette organisation, issue de la révolution française, fondée sur l'Etat, la nation, le département et les communes, le rapport Balladur oppose une organisation fondée sur les régions et sur des regroupements de communes et d'agglomérations.

À propos du projet de rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne et de la création d'une "Normandie réunifiée", ou de tout autre projet de redécoupage, les 12 UD refusent de rentrer dans un débat pseudo historique qui en l'occurrence n'est pas le sujet. Les UD rappellent que les provinces de l'Ancien Régime, sources d'inégalités, ainsi que l'état corporatiste ont été abolis au profit de la République et que les régions ont été créées par un décret de Vichy en 1941 **lequel s'inscrivait déjà à l'époque dans une "Europe des régions".**

Pour la C.G.T. Force Ouvrière, ce **nouveau démantèlement de l'Etat Républicain, notamment réalisé au nom de la recherche d'une taille suffisante des régions, est ordonné par l'organisation d'une Europe des Régions, synonyme de liquidation de l'égalité de droit des citoyens mais également des droits collectifs dès lors que l'ensemble de la protection sociale collective (Sécurité Sociale, Assurance Chômage, Retraites Complémentaires), mais également le Code du**

Travail, les Conventions Collectives, les Statuts et l'égalité des droits pour les salariés correspondent à un cadre national, lié à **l'existence de l'Etat Républicain.**

Pour la C.G.T. Force Ouvrière, l'accélération de la régionalisation, la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P), la mise en place des Agences Régionales de Santé (A.R.S) par exemple, organisent le démantèlement des droits collectifs mais également le développement des inégalités et des disparités d'une région à l'autre.

Enfin, les U.D. constatent que les propositions de restructuration, de **regroupement, d'éclatement des régions actuelles, témoignent, au-delà des calculs électoraux et de l'aggravation de la fiscalité locale, de leur caractère arbitraire et ne sauraient constituer le cadre de la vie sociale, qui doit rester ordonnée au plan national, départemental et communal.**

Nantes, 6 mars 2009

Congrès de l'UDR-FO

Interview de Bernard YVIN, secrétaire de l'Union Départementale des Retraités CGT-FORCE OUVRIERE

L'union Départementale des Retraités (UDR) a tenu son congrès triennal le 24 février. Nous avons rencontré Bernard YVIN, secrétaire de l'UDR.

Combat Social : *Peux-tu nous dire comment est organisée l'Union Départementale des Retraités ?*

Bernard Yvin : L'Union Départementale des Retraités est, à l'image de l'UD, une union des structures syndicales des retraités de chaque syndicat. Ce sont donc ces structures qui adhèrent à l'UDR. Bien sûr, les salariés retraités « isolés » peuvent y adhérer directement.

Au plan national L'UDR est partie de l'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière.

Elle est administrée par une commission administrative qui se réunit une fois par mois. L'Union Départementale des retraités est représentée, essentiellement à la Commission Administrative et au bureau de l'UD.

CS : *Comment s'est déroulé votre congrès ?*

BY : Concernant les retraites, nous avons passé en revue tous les coups portés depuis la loi Balladur de 1993. Rappelons ce qu'ont été les deux dispositions essentielles de cette loi :

- d'une part porter de 10 à 25 les meilleures années sur lesquelles se calculent la retraite, ce qui a pour effet de réduire automatiquement le montant des retraites d'en moyenne 9 %.
- et d'autre part cesser d'indexer les retraites sur la moyenne d'évolution des salaires mais sur l'évolution du coût de la vie, ce qui représente une perte chiffrée par la CNAVTS de -20 % sur 25 ans.

Par la suite, le nombre d'annuités né-



cessaires pour une retraite à taux plein a été porté de 37,5 à 40, avec la claire volonté de poursuivre dans cette voie.

Le pouvoir d'achat des retraités ne cessant de se dégrader, cela a des conséquences sociales dramatiques. De plus en plus de retraités sont précarisés. Alors qu'autrefois, les anciens aidaient les jeunes, aujourd'hui, la situation s'inverse. De plus en plus de retraités se retrouvent dépendants de l'aide de leurs familles.

Enfin, nous avons discuté des plans de destruction des retraites en cours. À la volonté d'allonger encore le temps nécessaire à l'acquisition des droits s'ajoute que le parlement a demandé au Comité d'Orientation des retraites d'étudier la possibilité de transformer les retraites du régime général. Il s'agirait de passer d'un calcul sur des annuités à un calcul par point.

Autrement dit, le décompte ne se ferait plus sur les 25 meilleures années mais sur toute la carrière !

CS : *Quelles sont les revendications que vous mettez en avant ?*

BY : Avec nos camarades actifs, nous revendiquons le retour aux « 10 meilleures années », le rétablissement de l'indexation des retraites sur les salaires et non pas sur les prix.

Avec eux, nous disons : « 40 ans c'est déjà trop ! Retour aux 37,5 ans ! ».

Et bien sûr, nous revendiquons une revalorisation substantielle des retraites ! Avec la confédération, l'UDR-FO du Maine et Loire s'insurge contre la ridicule augmentation de 1 % des retraites, qui plus est pour la première fois au 1er avril (jusqu'à présent, les revalorisations se faisaient le 1er janvier.), ce qui fait qu'en 2009, par rapport à 2008, il n'y aura en réalité qu'une augmentation de 0,75 %.

Nous avons décidé de nous associer, en tant qu'UDR, aux mouvements interprofessionnels. Nous étions présents, avec notre banderole, sur nos mots d'ordres, dans les manifestations du 29 janvier et du 19 mars.

Nous ferons entendre la voix des retraités, et leurs revendications !

CS : *Un dernier mot, pour terminer ?*

BY : Si nous voulons réaffirmer le caractère syndical et revendicatif de l'UDR, nous n'oublions pas non plus qu'il faut, de temps à autre, faire place à la récréation. Nous organisons, entre autre, annuellement, une « Journée Festive », où nous nous retrouvons autour d'un repas, que nous poursuivons par diverses activités. En 2009, elle aura lieu le 7 mai, Rue Fulton. Tous les retraités y sont invités.

AGFF : Le Medef cède !

Dans le cadre des négociations sur l'AGFF (la structure assurant le financement des retraites complémentaires entre 60

et 65 ans) le MEDEF exigeait que l'âge minimum de la retraite soit porté de 60 à 61 ans (au début des négociations, le MEDEF exigeait 63 ans !)

Une semaine avant l'échéance

du 31 mars, alors qu'une avant-dernière séance de négociations se déroulait le lundi 23 mars, le MEDEF a cédé, renonçant à exiger le recul à 61 ans.

La confédération FO a signé, le

30 mars, l'accord prévoyant une prolongation jusqu'à fin 2010 de l'accord courant.

La peur de la classe ouvrière serait-elle le début de la sagesse ?

FO « Pôle Emploi » et l'UD reçus à Saumur par le représentant de M. Wauquiez, secrétaire d'état

Interview de Fabien Milon délégué syndical FO au Pôle Emploi

Le 23 mars, une délégation composée d'un membre du bureau de l'Union Départementale, Christian Mérot, et de deux délégués syndicaux FO du Pôle Emploi, Nadine Juge-Béquart, ex-ANPE et Fabien Milon, ex-ASSEDIC, a été reçue par M. Wisselman, chef de cabinet de M. Wauquiez, secrétaire d'état à l'emploi et à la formation professionnelle en visite à Saumur. Combat Social a rencontré Fabien Milon, délégué syndical à Pôle Emploi, membre de la délégation.

Combat Social : *Peux-tu nous expliquer pourquoi vous avez demandé cette entrevue ?*

Fabien MILON : « Pôle Emploi » a été créé le 1er janvier 2009. Cette structure est issue de la fusion des ASSEDIC, organismes de droit privé chargés jusque là du paiement des allocations chômage, et de l'ANPE, organisme de droit public, chargé lui de l'accompagnement et du placement des salariés privés d'emploi. La nouvelle structure doit se charger, en plus des deux premières missions, du contrôle des chômeurs. Elle doit donc faire face à des besoins en formation de ses agents considérables (les ex-Assedic devant être formés aux procédures ANPE, et inversement les ex-ANPE aux procédures ASSEDIC et tous aux procédures de contrôle autrefois assurés par la DDTEFP). Et dans le même temps, on assiste à une augmentation sans précédent des chiffres du chômage.

Une fusion réalisée au pire moment, en dépit du bon sens

Cette fusion se fait donc au pire moment, dans des conditions qui donnent le sentiment à tous les agents que la décision en a été prise avant même d'y réfléchir. M. Wauquiez, secrétaire d'état à l'emploi et à la For-



mation Professionnelle venait à Saumur. Nous avons profité de sa présence pour lui demander une entrevue, afin de lui rappeler les revendications des salariés de Pôle Emploi.

CS : *Peux-tu nous présenter ces revendications ?*

FM : Nous avons rappelé au chef de cabinet du ministre que le gouvernement s'est engagé à ce que « le meilleur » des deux statuts (ASSEDIC et ANPE) soit repris pour les agents du pôle emploi. Nous exigeons que cela se fasse non pas en les comparant dans leur globalité, mais sur la base d'un examen point par point pour que les personnels ne soient pas perdants.

Nous avons fait part des manques criants de personnels. Le ministère a rappelé ce que nous avons déjà obtenu : des CDD ont été, et seront embauchés, d'autres embauches encore sont en cours pour compenser les absences d'agents en formation.

Non aux contrats précaires. De vrais emplois !

Alors que la précarité est l'un des principaux fléaux plombant les comptes de l'Assurance chômage, nous avons réaffirmé au chef de cabinet que nous ne pouvions nous satisfaire de CDD ou de contrats « aidés » dans Pôle Emploi

même ! D'autant que tout le monde sait que ce n'est pas en quelques jours que ceux-ci pourront acquérir les connaissances indispensables pour être efficace dans nos métiers. Le représentant du ministre nous a affirmé qu'il y aura des embauches en CDI, notamment en anticipation des départs en retraite de l'année. C'est déjà ça, mais ça ne fait pas le compte, avons-nous affirmé à M. Wisselman.

CS : *Vous étiez accompagnés d'un représentant de l'UD. Avez-vous évoqué les problèmes locaux de l'emploi ?*

FB : Bien sûr ! Avec l'UD, nous avons rappelé que la région est frappée de plein fouet par la crise, notamment du fait d'une implantation d'usines de la métallurgie (NEC, Valéo, Scania...) et les autres activités sont d'ores et déjà touchées.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : nous avons rappelé que la CGT-FO revendique un moratoire sur les licenciements, seule mesure d'urgence à même de porter un coup d'arrêt à la croissance du chômage. Nous avons aussi rappelé que nous revendiquons une relance par la consommation, ce qui pour nous signifie une augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des pensions.

Angers Agglo : FO s'adresse aux autres syndicats pour organiser la riposte commune

Nous avons rencontré Patrice BOUYER, secrétaire du syndicat FO d'Angers Loire Métropole (agglomération d'Angers), pour évoquer les problèmes spécifiques des agents de cette collectivité, et les revendications que son syndicat met en avant.

Combat Social : Peux-tu nous présenter rapidement ton syndicat ?

Une progression significative du syndicat

Patrice Bouyer : Notre syndicat a connu ces dernières années, une très forte progression. Alors que nous représentions, en 2001, 10 % des voix aux élections professionnelles, nous représentons, depuis novembre 2008, plus de 20 % des voix, ce qui nous permet d'avoir des élus dans toutes les instances.

CS : Peux-tu nous faire un point sur vos revendications ?

PB : Elles sont, pour les territoriaux, souvent similaires à celles des autres catégories de salariés : Les salaires stagnent : le pouvoir d'achat des agents a baissé de plus de 11 % depuis 2000, des coups sont portés à notre régime de retraite. Pour illustrer cela, un exemple : entre 2003 et 2006, le nombre d'agents partant en retraite au minimum (soit 700 € par mois !) est passé de 48,6 % à 54,5 % !

Cela dit, le conseil de l'Agglomération d'Angers poursuit une politique particulière de remise en cause des acquis et du statut.

CS : Peux-tu préciser ?

PB : En matière d'évolution de carrière par exemple : Le conseil de l'agglo a introduit, des conditions d'âge restrictives par rapport à ce que prévoit le statut de la fonction publique territoriale : Alors qu'un agent de catégorie C pouvait espérer être au maximum, au mieux, entre 12 et 13 ans, il lui en faudra au minimum 28 avec les règles introduites !

CS : FO ne s'y est pas opposé ?

PB : A l'époque (septembre 2008 - NDLR), nous n'étions pas présents au



CTP au cours duquel cette « réforme » a été soumise. Les organisations syndicales présentes, la CGT et la CFDT, se sont abstenues et n'ont pas informé le personnel. Lorsque nous avons découvert le contenu de cette « réforme », nous avons alerté le personnel, et nous avons exigé la tenue d'un CTP extraordinaire. Aujourd'hui, du fait que nous soyons présents au CTP, la CFDT et la CGT ont fini par demander ce CTP extraordinaire, qui n'a toujours pas été réuni.

La politique de l'Agglo : mutualisations-suppressions de postes, démantèlement des services publics, recours massif aux emplois précaires.

CS : Y a-t-il d'autres exemples de cette politique ?

PB : Bien sûr... L'AGGLO a engagé une réforme des structures administratives, en préconisant la « mutualisation ». Cette « mutualisation » consiste à fusionner des services de communes adhérentes à l'agglo ensemble ou avec ceux de l'agglo, pour faire des « économies d'échelle ». Dans l'esprit des personnels, cela consiste à mettre dans le même bureau deux personnes qui effectuaient un travail similaire dans deux collectivités différentes, pour finir par garder le « meilleur » et supprimer le poste de l'autre ! Cette politique dite « de rationalisation des dépenses » est l'application directe de celle consistant à réduire, partout, les postes de la fonction publique.

Plus encore. Dans un récent CTP, un projet de création d'un service de gestion des déchets (« Biopole ») nous a été présenté. Sous prétexte qu'il suppose des tâches commerciales, le président de l'Agglo propose une gestion en « délégation de service public » [gestion

d'un service public par une entreprise privée - NDLR] comme si le service public était incapable de gérer des emplois commerciaux !

Pour couronner le tout, l'Agglo a décidé, sous prétexte « d'aider les plus démunis » dans le contexte actuel de la crise, de créer un nombre considérable de contrats aidés, et de contrats précaires, bien sûr en lieu et place d'emplois statutaires ! Imaginez : des contrats « aidés » entre 20 heures et 26 heures par semaine, payés royalement entre 450 et 825 euros par mois... bien entendu exonérés des cotisations, notamment à la caisse de retraite !

CS : Et quelle sont vos revendications face à cela ?

PB : Elles sont simples : Nous exigeons :

- Défense du statut !
- Maintien de tous les postes !
- Non à la précarité, de vrais emplois sous statut avec un vrai salaire !
- Défense des services publics : non aux délégations de service public
- Augmentations générales des salaires ! 200 € pour tous !

FO s'adresse aux autres syndicats de l'Agglo pour organiser la riposte commune

La classe ouvrière de Guadeloupe a montré la voie. Unis sur des revendications claires, il est possible de gagner.

Les salariés de l'Agglo, comme les autres, sont prêts à faire valoir leurs revendications. Ils l'ont montré le 29 janvier et le 19 mars. Nous nous sommes donc adressés aux autres organisations syndicales de l'Agglo pour leur faire part de la nécessité d'organiser la riposte en commun. Nous attendons leur réponse.

Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Il y a un gouffre entre les annonces gouvernementales et la réalité des chiffres !

Un article de Jean-Jacques PEAUD, secrétaire du Groupement Départemental des syndicats FO des services publics et de santé



A lors que depuis la canicule de 2003, le plan Alzheimer, le plan solidarité grand âge, la très contestable (et très contestée) « journée de solidarité », ont été mis en place pour pallier en théorie le manque de moyens et de places dédiées à la prise en charge de nos anciens, la campagne budgétaire 2009 va niveler par le bas les budgets des EHPAD (*établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – maisons de retraite médicalisées NDLR*).

En effet, il s'agit avec la « convergence tarifaire » d'encastrer les budgets en nivelant par le bas le peu de progrès réalisés ! Les établissements au-dessus de la moyenne verront leur budget bloqué, sous prétexte de donner un peu plus aux établissements « sous dotés ».

C'est la même logique qui prévaut pour le sanitaire.

Le Gouvernement annonce à

grand renfort de publicité, un plan de relance de l'investissement qui concerne 67 établissements, ce sera surtout une incitation à l'endettement puisque seulement une partie des dépenses sera financée, rien sur le financement des postes nécessaires !

Concernant les créations de places, cela correspond à 68 places pour la Région, dont 14 pour le Maine et Loire.

A l'inverse sur le département ce sont un peu plus de 10 000 places existantes, 180 établissements (tous statuts confondus) et un « ratio » moyen agent/résident de 0,48 ! (0,46 dans les établissements dépendant de la FPH)

Ce ratio qui englobe toutes les catégories professionnelles, Force Ouvrière revendique qu'il soit de 1 pour 1.

Cet objectif suppose de créer plus de 5000 postes, maintenant et pas après la prochaine canicule ou

crise sanitaire !

Le chemin à parcourir est énorme pour mettre à niveau tous les EHPAD, assurer la qualification des agents, le respect de leurs statuts et conventions, leurs rémunérations.

Dans le département certains établissements comptent jusqu'à 30% de contractuels, sous payés, sans déroulement de carrière, souvent à temps partiel et par ailleurs les premiers visés par les conséquences des restrictions budgétaires.

Quand on apprend que la circulaire budgétaire prévoit 1% d'évolution de la masse salariale pour 2009, cela laisse mal augurer des déroulements de carrières, des promotions, des titularisations et des embauches.

C'est pourtant de notre responsabilité de revendiquer l'attribution des moyens nécessaires à la prise en charge décente de nos anciens, cela passe par une révision du mode de financement qui fasse appel à la solidarité nationale et non aux ressources des résidents et de leurs familles.

Cela passe inévitablement par le renforcement et le développement de nos syndicats dans ce secteur, en défendant les droits des agents, c'est le niveau de prise en charge qu'on défend, c'est toute l'ambition des militants du Groupement Départemental Force Ouvrière des Services Publics et de Santé.

Angers, 7 avril 2009
Jean-Jacques PEAUD

En direct des syndicats

NEC : FO signe l'accord de méthode du PSE

Un plan social prévoit la suppression de 334 emplois chez NEC. Après d'âpres négociations, le syndicat FO a décidé (comme d'ailleurs toutes les autres organisations syndicales) de signer « l'accord de méthode » tout en indiquant qu'en aucun cas, FO ne faisait sienne les « orientations » de la direction en matière de « évolutions stratégiques » décrites au préambule. Ce qui a conduit l'organisation syndicale à signer, ce sont les dispositions très largement supérieures aux dispositions légales ou conventionnelles arrachées. Citons par exemple :

▶ L'indemnité complémentaire forfaitaire de licenciement (s'ajoutant à la prime légale) ne pourra être inférieure à 5 000 euros par année d'ancienneté (avec un minimum de 15 000 euros pour les salariés de moins de 3 ans). Des dispositions spéciales sont prévues pour les salariés de 50 ans et plus et les salariés fragilisés : le montant plancher est majoré de 9 000 euros.

▶ A cette indemnité s'ajoute un mois de rémunération brute moyenne mensuelle par année d'ancienneté.

Un plafond de 95 000 euros (110 000 euros pour les 50 ans et plus) limite la somme de ces deux indemnités.

▶ L'employeur prend à sa charge la cotisation mutuelle pendant les 12 mois (18 pour les 50 ans et plus) suivant la fin du préavis. Etc...

PSE à France champignon : FO exige des garanties significatives

La direction de France Champignon a présenté, au CCE du 3 février dernier, un projet de plan social avec, à la clé, 69 licenciements dans le groupe dont 50 sur le site de Beaufort.

Le syndicat FO, majoritaire, exige, avec les salariés, que la direction fasse la clarté sur le nombre de FNE demandés, et sur les dispositions d'accompagnement. À suivre.

Cheminots : FO CONTINUE !

Bien qu'ayant franchi la barre des 10 % dans plus d'un tiers des comités d'établissements et ayant pro-

gressé de +1,36 %, FO n'est pas « représentative » au plan national, au sens de la loi scélérate du 28 août 2008, transposition de la « position commune » CGT-CFDT-MEDEF-CGPME sur la représentativité.

Sur la « Région SNCF » de Nantes, à laquelle sont rattachés les établissements du Maine et Loire (pour les CE), FO est également en net progrès :

- + 1,74 % tous collèges confondus en CE, en obtenant 7,69 % des voix
- + 3,28 % dans le collège exécution, où FO passe la barre des 10 % alors que la CGT recule de 3,98 % et la CFDT de 0,72 %

La fédération FO des cheminots déclare :

« Pour autant, contrairement aux médisances colportées par certaines organisations syndicales, l'activité de FO au sein de la SNCF n'est pas menacée, ni à cause des moyens qui nous sont alloués, ni à cause d'une défection quelconque de nos militants ».

Le bureau fédéral affiche donc son intention de présenter des listes dans tous les collèges en 2011, avec l'objectif de dépasser la barre des 10 %, remercie les votants FO, et appelle les cheminots « qui se retrouvent dans les revendications Force Ouvrière, à se syndiquer dans notre organisation syndicale symbolisée, plus que jamais, par l'indépendance et la liberté d'expression ».

Jeudi 18 juin

CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE À CORNÉ

- ▶ les candidatures aux instances sont à présenter avant le 30 avril 2009
- ▶ le mandat de délégué est à retourner pour le 18 mai
- ▶ les inscriptions pour le buffet du midi sont à retourner pour le 29 mai 2009.

Il convient également de rappeler que les voix attribuées à chaque syndicat (ou section syndicale d'un syndicat national) sont déterminées par le paiement des timbres de l'année 2008 (article 9). il est donc nécessaire d'apurer les comptes 2008 et de régler la cotisation UD sans délai.

Le bureau a décidé d'organiser un repas fraternel à l'issue du Congrès. La nécessaire organisation de ce repas nécessite une inscription au plus tard le 15 mai. Le prix de ce repas est de 18 €.